



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100386

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 29/09/2024 20H30 C:005300 I:40609
V/REF : 964163
V/Appel du Dimanche 29/09/2024 a 20H30

SEMCODA
Agence de Bourgoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 00570
IMMEUBLE : ORGANSIN 1
4 PLACE ALBERT SCHWEITZER
38300 BOURGOIN JALLIEU

Vaulx en Velin, le 09 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N° 5 - LOGEMENT DE MME BEN MOULDI, RDC, *0768688189*
MOTIF : REFOULEMENT WC
Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 29/09/2024 A 23H15 : INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR BEN MOULDI.

PAS DE REFOULEMENT CONSTATE MAIS PRESENCE D'UN TROU SUR L'EVACUATION WC AU NIVEAU D'UN COUDE DANS UN ESPACE REDUIT.
DECOUPE DU PVC ET MISE EN PLACE D'UN MANCHON ET D'UNE PIPE ACCORDEON.
PAS DE POSSIBILITE D'ESSAI D'ETANCHEITE CAR LES VOISINS DU DESSUS DORMENT.

LE 30/09 A 00H15 :
2E PERSONNEL PLOMBERIE EN RENFORT.

OBSERVATIONS : DT AB EMAIL en CC le 08/10/24 a 15H31 magali.contamin@semcoda.com
DT AB Email envoyé le 08/10/24 a 15H31 _ Envo i (CR/AB)
CS AB Email envoyé le 30/09/24 a 07H44 _ Envo i (CR/AB)
TRAVAUX MINIMUM DE 1ERE URGENCE - MESURES CONSERVATOIRES.
PREVOIR LA REFECTION DE LA PORTION FUYARDE.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100386

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
1,00	Suppl.Dispatch.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	152,88	152,88
4,00	H.Ouvrier Qualifié Curage le 29/09	1	65,53	262,12
4,00	Sup.H.100%-Ouv.Qual.Cur.+20h-Sa+12h-D/FJ	1	65,53	262,12
3,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 30/09	2	70,85	212,55
3,00	Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF	2	70,85	212,55
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule de curage	1	156,82	156,82
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2	39,45	39,45
1,00	Manchon(s) PVC Dn 100	2	2,31	2,31
1,00	Pipe(s) WC souple Dn 100 PUM-48390	2	85,65	85,65
TOTAL H.T.				1415,57
T.V.A. a 10,00%				141,55
TOTAL T.T.C.En EURO				1557,12

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 964163 du 09/10/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Référence de la Demande

N°: 781 172 du 09/10/2024

THCVRDPP Txv hors contra Voirie reseaux Partie privat.

1

01-EE-2230-ENT-61563100

Marché : M - 230260003-1

Lieu d'intervention

MR BEN MOULDI Hichem

MME BEN MOULDI Henda

5 PLACE ALBERT SCHWEITZER

ORGANSIN 2

38300 BOURGOIN JALLIEU

Téléphone : 06.69.12.51.41 / 07.68.68.81.89

00570-00002-00001-00002 H / Type 4

Etage : RDC

Date entrée: 01/11/2011

Délai

Date limite exécution : 24/10/2024

Observations

BON DE REGULARISATION

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 BON DE REGULARISATION SUITE INTERV ASTREINTE DU29/09 à 20h30 (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure)	1,00	1 415,56	1 415,56	141,56	1 557,12
				Total H.T.	1 415,56
				Total TVA	141,56
				Total TTC	1 557,12

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CONTAMIN MAGALI le 09/10/2024

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Magali CONTAMIN

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

EDN5



Bon de Commande

N° : 964163 du 09/10/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU 103, rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **5 PLACE ALBERT SCHWEITZER ORGANSIN 2 38300 BOURGOIN JALLIEU**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURGOIN JALLIEU**

le **09/10/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 964163